



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/17

**Objet : Convention Saubens –
FDFR 31-65**

en exercice : 18
présents : 14
votants : 15
exprimés
pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjouba
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme LAHANA Agnès

Absents :

M. MARSAC Alain
Mme NADEAU-MASSON Tiphaine
M. MERCI Bernard

Secrétaire de séance : Mme RENAUD Sandrine

Pour rappel, la gestion de l'espace jeunes de SAUBENS est confiée à la FDFR 31-65 depuis maintenant 14 ans.

Cette délégation est formalisée par une convention tripartite, avec l'association des 4sous, la commune et la FDFR31-65

La commune est satisfaite du service rendu et de la politique jeunesse menée sur le territoire, en partenariat avec ces associations

La convention a été reconduite l'année dernière, pour une durée de 3 ans

Il convient d'approuver l'annexe annuelle fixant le montant de la subvention d'équilibre due à l'association et jointe en annexe à la présente délibération : la commune de n'abonde qu'au plus du montant nécessaire à l'équilibre du budget de l'association sans pour autant pouvoir dépasser le montant plafond défini par l'annexe.

En l'espèce, 28 672 € seront versés au mois de mai 2025, et l'éventuel delta nécessaire à l'équilibre du budget, d'au plus 10% de cette somme soit 2 867.20 €, pourra être appelé au premier trimestre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 8 avril 2025



Le Maire,

JM BERGIA



Date : 11/02/2025 à Auzeville-Tolosan

Objet : ANNEXE 1
CONVENTION PARTENARIAT JEUNESSE
FOYERS RURAUX 31-65

Pour 2025, de janvier à décembre, la commune de Saubens a agréé pour le fonctionnement de l'action jeunesse la somme de 41 200€ (quarante et un mille deux cent euros).

- Ce montant ne tient pas compte de la déduction du bonus territoire 2025 perçu par la fédération des Foyers Ruraux et déduit intégralement à la commune de Saubens.
- Ce montant sera réajusté en lien avec le réel 2025 et la convention d'équilibre.

En 2025 le versement est le suivant :

- Un versement en mai 2025 de 41 200€ - 9739€ (BT) – 2 789 € (équilibre 2024) soit **28 672€** (vingt-huit mille six cent soixante-douze euros).
- Un ajustement à l'équilibre de la subvention de plus ou moins 10% sera établi premier trimestre 2026.

Signatures :

Pour la commune de Saubens : Le Maire, JM BERGIA



Pour le Foyer Rural Les 4 Sous :

Pour la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 :